GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

DEMANDE DE SOUMISSIONS N° 2906

[redacted]

RÉFÉRENCE N° 8497-2906

4101, rue Molson, bureau 300
Montréal (Québec) H1Y 3L1

Courriel : Info@GarantieGCR.com
Téléphone : 514 657-2333
Sans frais : 1 855 657-2333
Télécopieur : 514 657-2335

GarantieGCR.com

IDENTIFICATION DU DOSSIER

Adresse du bâtiment	[redacted]
Numéro de la demande de soumission	2906
Numéro du dossier de prise en charge	2419
Numéro de la réclamation	8497
Chargé de projet	Vincent Quesnel
Coordonnées	vquesnel@garantiegcr.com 514 657-2333 , 118

TABLE DES MATIÈRES

Identification du dossier 2
Table des matières 2
Contexte 2
Exigences générales 3
Devis technique 4
1. Étanchéité de la douche de la salle d'eau de l'étage 4

CONTEXTE

Garantie Construction Résidentielle (ci-après « **GCR** ») est l'organisme à but non lucratif (OBNL) autorisé par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) pour administrer le plan de garantie de bâtiments résidentiels neufs pour l'ensemble du territoire québécois. Le plan de garantie permet à tout acquéreur d'un bâtiment résidentiel neuf couvert d'en bénéficier automatiquement selon les modalités sont établies dans le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (le « Règlement »).

Afin d'assurer la protection des acheteurs de manière pérenne, GCR favorise la qualité de la construction. L'organisme s'est doté d'un système de management de la qualité, accrédité ISO 9001 depuis 2018, et appuyé sur ses cinq valeurs : l'excellence, l'équité, la transparence, le respect et la responsabilité.

Le présent devis est établi à la suite d'une réclamation des bénéficiaires de l'immeuble ci-avant identifié, que l'administrateur a reconnu comme étant garanti. L'entrepreneur d'origine n'étant pas intervenu dans les délais requis, GCR doit prendre en charge les travaux correctifs. Le chargé de projet de GCR coordonne les travaux avec le ou les fournisseurs qui seront sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres, et les bénéficiaires de la garantie.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Toute soumission sera basée sur un mode forfaitaire ; elle devra énumérer de manière distincte le coût avant taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant total pour la réalisation des travaux

La soumission sera ventilée pour chaque point du présent devis. L'entrepreneur devra notamment y indiquer le coût associé à chacun des points ainsi que la nature des travaux qui seront effectués.

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'œuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur.

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tous les points doivent être coordonnés entre eux. Le montant alloué pour des travaux communs à plusieurs points doit être partagé au prorata, le cas échéant.

L'Entrepreneur sera responsable et assumera les frais de toute démarche administrative nécessaire à l'ouverture du chantier incluant tout permis, déclarations et autres formalités nécessaires selon l'envergure des travaux.

L'Entrepreneur devra se comporter de manière à minimiser les dérangements pour les occupants de l'immeuble au cours de l'exécution des travaux et s'engage à la remise en état des lieux, à ses frais, à la fin des travaux.

Le sommaire des travaux énuméré au présent document n'est pas limitatif, ni à l'étape de la demande de soumission ni au moment de l'exécution des travaux. D'autres solutions acceptables pourraient être exécutées pour atteindre la performance ou les résultats souhaités, lesquelles devront être discutées préalablement avec le chargé de projet aux travaux de la GCR.

DEVIS TECHNIQUE

1. ÉTANCHÉITÉ DE LA DOUCHE DE LA SALLE D'EAU DE L'ÉTAGE

Point de réclamation n° 1

INTRODUCTION:

La source potentielle de l’infiltration d’eau se situe au niveau du coin du montant mural/mur adjacent et la rail du bas de la douche principale situé à l’étage.

Toutes les pièces de quincaillerie et élément de l’enceinte de la douche doivent être récupérées et réinstallées.

Pendant les travaux, maintenir une protection à l’intérieur de la base de douche. L’entrepreneur est responsable de l’état d’origine des pièces de quincaillerie de la douche

Chaque fin de journée de travail, l’entrepreneur devra assurer le nettoyage et l’accès fonctionnels et sécuritaires de la salle de bain principale. Les travaux devront être exécutés de façon continue et sans interruption afin de permettre l’accès aux installations de base et à l'occupation.

OUVERTURE EXPLORATOIRE :

Enlever soigneusement les montants muraux, les rails d’assise et les panneaux de verres de la douche.

Dégarnir les 4 premières rangées de tuile du bas et sur une distance minimale de 3 tuiles afin de valider l’état des matériaux (gypse, fond de clouage et montant). Augmenter la superficie selon l’ampleur des matériaux détériorée.

Tous les matériaux endommagés derrière les carreaux muraux devront être remplacés, assécher, nettoyer et traiter au besoin.

Compte rendu : Fournir des preuves visuelles au chargé de projet GCR afin de démontrer l'étendue des dommages et de fournir un croquis des matériaux de type imperméabilisant sur le substrat avant de procéder à tout travail non demandé ou convenu au préalable avec le chargé de projets.

TRAVAUX :

Installer les panneaux de gypse hydrofuge en respectant un dégagement minimal entre la base de douche.

Ponter, sabler et nettoyer les joints de feuille de gypse.

Fournir et appliquer une membrane imperméabilisante compatible avec le substrat et/ou la membrane existante selon l’approbation du chargé de projet.

Installer les carreaux de céramique selon les normes applicables et la règle de l’art et appliquer le coulis de couleur agencé. Les bénéficiaires possèdent une quantité limitée de tuile de rechange. L’entrepreneur devra valider sur place le nombre de tuile disponible et de planifier l’étendue des travaux exploratoire selon la disponibilité des matériaux de rechange.

Nettoyer les surfaces du carrelage de tout résidu ainsi que les pièces de quincaillerie afin d’assurer une parfaite adhésion lors de l’installation.

Installer les montants muraux, les rails et les panneaux de verres parfaitement d’équerre L’installation doit respecter les guides d’installation des fabricants selon le type de pièce. Assurer le bon fonctionnement de la porte de verre.

Appliquer un scellant spécialiser à l’extérieur des montants muraux et des panneaux de verres et aux endroits recommandés par les fabricants.

Faire la finition du mur mitoyen, tirer les joints, sabler et peindre. 1 couche d’apprêt et 2 couches de fini incluant la moulure de plancher.

Plan:
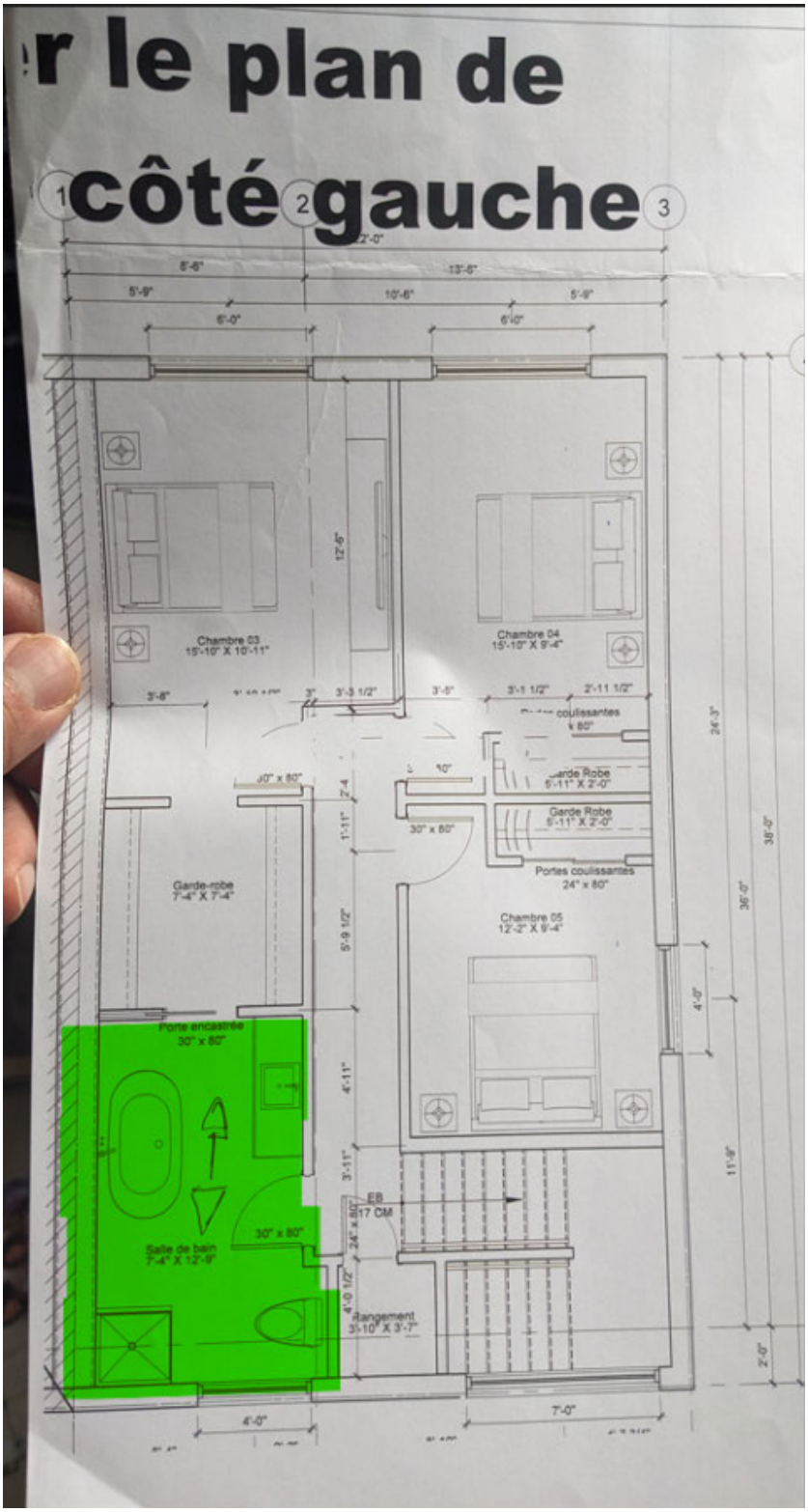
Prenez note que le plan est inversé.